

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

(Taux de TVA en vigueur)

CHARGE ACQUEREUR

PRIX DE VENTE NET	TAUX APPLICABLE
- Jusqu'à 20 000 €	forfait 2 000 €
- De 20 001 € à 75 000 €	10 % du prix de vente
- De 75 001€ à 150 000 €	8 % du prix de vente
- De 150 001€ à 400 000 €	6 % du prix de vente
- De 400 001€ et au-delà	5 % du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION TTC / HABITATIONS

(Taux de TVA en vigueur)

CHARGES BAILLEUR ET LOCATAIRE

*** Visites, constitution du dossier et rédaction du bail :**

- Jusqu'à 50m ² de surface habitable	8 €/m ² chacun
- Au-delà de 50m ² jusqu'à 100m ² de surface habitable	7 €/m ² chacun
- Au-delà de 100m ² de surface habitable	6 €/m ² chacun
- Pour un local commercial	20 % du montant annuel HT et HC

*** Visites, et constitution du dossier uniquement :** Forfait de 167 € HT soit 200 € TTC

*** État des lieux entrant :** 3 €/m² de surface habitable chacun

*** État des lieux sortant :** Forfait de 80 € HT soit 96 € TTC

*** Garages, stationnements, parkings :**

- Forfait 100 € HT soit 120 € TTC

Dépôt de garantie :

- 1 mois de loyer hors charges pour les biens non meublés.
- 2 mois de loyer hors charges pour les biens meublés.



HONORAIRES DE GESTION

(Suivant le Taux de TVA en vigueur)

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| - Maisons et appartements | 6 % HT des sommes encaissées |
| - Garages | 8 % HT des sommes encaissées |

- ↻ Envoi des demandes de règlement et quittances de loyer au locataire
- ↻ Encaissement des loyers, charges et dépôts de garantie (à noter que le dépôt de garantie peut être directement versé au propriétaire)
- ↻ Envoi des relances au locataire si retard de paiement
- ↻ Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès du locataire
- ↻ Établissement d'un rapport de gérance trimestriel
- ↻ Révision des loyers à date anniversaire du bail
- ↻ Révision des provisions de charges tous les ans
- ↻ Contrôle annuel de l'assurance du locataire
- ↻ Établissement des devis afin d'entretenir et préserver le logement
- ↻ Gestion des petits travaux d'entretien
- ↻ Paiement des charges au syndic pour un bien en copropriété
- ↻ Donner et accepter tous congés
- ↻ Faire établir tous diagnostics obligatoires

En options :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ↻ Déclaration d'impôt 2044 | 80 € HT soit 96 € TTC |
| ↻ Représentation du propriétaire
aux AG des copropriétaires | 80 € HT/heure soit 96 € TTC/heure |
| ↻ Honoraires de déclaration de sinistre | 80 € HT soit 96 € TTC |